

PROCÈS-VERBAL

À une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Ste-Praxède, tenue le 28 novembre 2017 et à laquelle sont présents les conseillers suivants:

M. Paul Audet	M. Martin Bussières
Mme Jacqueline Demers	M. Gilles Deshaies
	M. Gaétan Lapointe

Tous formant quorum sous la présidence de Monsieur Daniel Talbot, maire. Madame Josée Vachon, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

2017-11-309 Ouverture de la session extraordinaire

Il est proposé par M. Martin Bussières

Appuyé par M. Paul Audet

Et résolu unanimement d'ouvrir cette séance extraordinaire à 13 h 30 pour laquelle les élus confirment avoir reçu l'avis de convocation dans les délais légaux.

Adoptée.

2017-11-310 Adoption de l'ordre du jour du 28 novembre 2017

Il est proposé par M. Gaétan Lapointe

Appuyé par M. Paul Audet

Et résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour ci-après présenté.

Ouverture de la session extraordinaire

Adoption de l'ordre du jour du 28 novembre 2017

Législation et Administration

Avis de motion : Règlement de taxation 2018 #233-2017

Résolution : Contrat d'entretien du système informatique

Avis : Convocation : Séance extraordinaire portant sur le budget 2018

Résolution : Calendrier des séances ordinaires 2018

Résolution : Fermeture du bureau municipal « Période des fêtes »

Questions des personnes présentes

Résolution: Levée de la séance extraordinaire

Adoptée.

2017-11-311 Avis de motion : Règlement de taxation 2018 #233-2017

M. Paul Audet, conseiller, donne avis de motion qu'à une séance subséquente, le règlement numéro 233-2017 décrétant le taux de taxation 2018 sera adopté.

Adoptée.

2017-11-312 Résolution : Contrat d'entretien PG Solutions

Il est proposé par M. Gilles Deshaies

Appuyé par M. Martin Bussières

Et résolu unanimement de renouveler le contrat d'entretien et de soutien des logiciels avec PG Solutions qui se détaille ainsi :

- Contrat soutien et logiciel « Accès-cité territoire : 1 355 \$
- Contrat soutien et logiciel de comptabilité « AccèsCité : 5 190 \$

- Contrat soutien et logiciel « Unité d'évaluation en ligne » : 460 \$

En plus du service de soutien des logiciels et équipements, ce service inclus maintenant les formations à distance sur les nouveautés des modules.

Ce montant totalisant 7 005 \$ sera inscrit au budget 2018.

Adoptée.

2017-11-313 Convocation : Séance extraordinaire : Budget 2018

Il est proposé Mme Jacqueline Demers

Appuyé par M. Gaétan Lapointe

Et résolu unanimement de confirmer qu'une séance extraordinaire portant exclusivement sur le budget 2018 aura lieu le 15 décembre 2017, à 17 h 30.

Les élus confirment par la présente, la réception de l'avis de convocation.

Adoptée.

2017-11-314 Résolution : Calendrier des séances ordinaires 2018

Il est proposé par Mme Jacqueline Demers

Appuyé par M. Martin Bussièrès

Et résolu unanimement que le conseil municipal décrète l'horaire suivant pour les séances ordinaires de l'année 2018 :

Généralement, les réunions ont lieu les premiers lundis de chaque mois, à 19 h, sauf avis contraire :

15 janvier (2 ^e lundi)	5 février	5 mars
9 avril (2 ^e lundi)	7 mai	4 juin
9 juillet (2 ^e lundi)	13 août (2 ^e lundi)	10 septembre (2 ^e lundi)
9 octobre (2 ^e mardi)	5 novembre	3 décembre

Un avis mentionnant ces dates et heures sera affiché aux endroits habituels, tel que prévu par la loi.

Le calendrier peut être modifié par résolution du conseil en cours d'année. Les dates modifiées devront être publiées.

Adoptée.

2017-11-315 Fermeture du bureau municipal «Période des Fêtes»

Il est proposé par M. Paul Audet

Appuyé par M. Martin Bussièrès

Et résolu unanimement de confirmer que le bureau municipal sera fermé pour la Période des Fêtes à compter du 21 décembre 2017 jusqu'au 5 janvier 2018 inclusivement.

Adoptée.

Questions des personnes présentes.

2017-11-316 Résolution: Levée de la séance

Il est proposé par M. Paul Audet
Appuyé par M. Gaétan Lapointe
Et résolu unanimement de lever cette séance régulière à 13 h 45.

Adoptée.

M. Daniel Talbot
Maire
Président d'assemblée

Mme Josée Vachon
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

Je, Daniel Talbot, maire, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du code municipal.